

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 10 AVRIL 2008

PROCES VERBAL



L'an deux mil huit, et le jeudi 10 avril à 18 Heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, au lieu ordinaire de leurs séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Philippe CHALOPIN, Maire.

Etaient Présents : Monsieur ERGAND Joseph, Madame SAMSON Annette, Monsieur CULLERIER Jean-François, Madame MARTIN Marie-Jeanne, Monsieur BOYEAU Jacky, Madame BOULETREAU Marie-Odile, Monsieur LE DROGO Jean-Louis : adjoints.

Madame LANTSOGHT Colette, Messieurs CONRARDY Jean-Yves, SAINTE Dominique, Madame HERVE Martine, Monsieur GROSBOIS Alain, Madame NAULET Nicole, Monsieur BREVET Jean-Luc, Madame RAIMBAULT-NAULET Christine, Messieurs RENOU Franck, GROSBOIS Pascal, Mesdames GALLARD Angélique, LEROUX Géraldine, NOUCHET Vanessa, Messieurs RAFFI Guy, WASNER Dominique, Mesdames GOURDON Anne-Marie, TRILLON Elisabeth, Monsieur BLAISONNEAU Alain, Madame BOUCHEREAU Marie-Claude : Conseillers municipaux.

Etaient excusés et représentés :

Madame GALLARD Angélique a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 11 février 2008 est approuvé, avec 4 abstentions.

Le procès verbal de la séance du 20 mars 2008 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire, avant de donner la parole à Monsieur ERGAND, Premier Adjoint pour la présentation du budget indique que le budget présenté pour l'année 2008 est un budget de transition. Il précise que les projets importants engagés ou décidés au cours du dernier mandat ont un sérieux impact sur le budget et notamment en section d'investissement avec les travaux de l'avenue Legoulz de la Boulaie, le marché de la rue de la Croix Verte, l'extension du groupe scolaire, les travaux engagés dans la salle des arts martiaux, mais aussi la décision d'acquérir des terrains afin de finaliser le projet de lotissement « la Noue 3 ».

Sur ce dernier point, il précise qu'il s'agit d'une réserve foncière qui constitue un bon placement dans la mesure où les terrains sont destinés à être vendus et commercialisés.

Il fait observer que la commune a pris du retard dans la commercialisation d'un certain nombre de lots, notamment pour le lotissement « St Michel » où il reste 6 terrains à vendre, le lotissement « la Noue », 1 terrain à vendre.

Il indique que le budget présenté a été l'occasion de mieux répartir la rémunération des élus et précise que désormais 13 personnes sont rémunérées au lieu de 7, avec la même enveloppe. Il ajoute que la rémunération du maire va passer de 2 000 € à 1 500 € net. En effet, il fait observer qu'il a décidé de se placer dans le bas de la fourchette des communes de moins de 3 500 habitants. Il précise que les adjoints ont également consenti une baisse de leur rémunération.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que ce budget ne sera peut être pas définitif dans la mesure où il est possible que le conseil se prononce sur un budget supplémentaire et ce afin d'intégrer notamment la réalisation de travaux moins importants mais tout aussi indispensables. Il ajoute que les adjoints concernés ont été sollicités pour établir un programme de travaux pluriannuel.

Il précise pour terminer que les conseillers auront la possibilité de s'exprimer avant les votes des dépenses et des recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle en outre qu'à l'issue de la séance, il y aura un temps de parole libre de dix minutes.

1) Finances – Commune - Compte de Gestion 2007

Monsieur ERGAND, Premier Adjoint, informe l'Assemblée que le compte de gestion retrace les écritures comptables du Trésorier Municipal. Le rapprochement avec les comptes administratifs ne fait pas apparaître de discordances. Ainsi, les comptes administratifs de l'année 2007 sont en conformité avec les comptes de gestion présentés par le Trésorier.

La commission a donné un avis favorable à l'approbation des comptes de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le compte de gestion 2007.

2) Finances – Lotissement St Michel - Compte de Gestion 2007

Monsieur ERGAND, Premier Adjoint, informe l'Assemblée que le compte de gestion retrace les écritures comptables du Trésorier Municipal. Le rapprochement avec le compte administratif ne fait pas apparaître de discordances. Ainsi, le compte administratif de l'année 2007 est en conformité avec le compte de gestion présenté par le Trésorier.

La commission a donné un avis favorable à l'approbation du compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le compte de gestion 2007, lotissement St Michel.

3) Finances – Lotissement La Noue - Compte de Gestion 2007

Monsieur ERGAND, Premier Adjoint, informe l'Assemblée que le compte de gestion retrace les écritures comptables du Trésorier Municipal. Le rapprochement avec le compte administratif ne fait pas apparaître de discordances. Ainsi, le compte administratif de l'année 2007 est en conformité avec le compte de gestion présenté par le Trésorier.

La commission a donné un avis favorable à l'approbation du compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le compte de gestion 2007, lotissement La Noue.

4) Finances – Lotissement La Noue 2 - Compte de gestion 2007

Ce compte, ouvert en 2007, n'a fait l'objet d'aucune écriture en 2007. Toutefois, le conseil municipal doit se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le compte de gestion 2007, lotissement La Noue 2.

5) Finances – Commune - Compte Administratif 2007

Monsieur ERGAND, Premier Adjoint, informe l'Assemblée que le budget primitif ayant été voté par chapitre, la même démarche est proposée pour le vote du compte administratif. L'affectation du résultat sera proposée après l'examen des opérations réalisées en fonctionnement puis en investissement.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les opérations comptables suivantes ont été enregistrées au cours de l'année 2007 :

Titres de Recettes émis	3 782 800,11 €
+ Excédent 2006 reporté	696 918,50 €
	<hr/>
Total des Recettes	4 479 718,61 €
Dépenses mandatées	3 025 286,83 €
Soit un excédent de fonctionnement de clôture, avant prélèvement pour la section d'investissement	<hr/>
	1 454 431,78 €

La présentation par chapitre fait apparaître :

- en dépenses : que les mandats émis à l'intérieur de chaque chapitre ont été inférieurs aux crédits ouverts pour les opérations réelles.
- en recettes : que les recettes globales ont été légèrement supérieures à celles attendues y compris les produits de la fiscalité et les dotations.

Puis il a été procédé à une vue détaillée à l'intérieur de chaque chapitre.

Monsieur RAFFI, conseiller municipal félicite Monsieur ERGAND pour cet exercice car il est conforme aux prévisions que la minorité avait faites en 2007. Il ajoute que, pour cette année 2008, la majorité pourra faire, à nouveau, des économies de l'ordre de 10 % grâce au cumul des surestimations budgétaires annuelles. Il indique que nous sommes dans un système où le compte administratif ne reflète pas la prévision budgétaire mais la réalité. Il espère que le budget primitif 2008 sera préparé par rapport à ce qui a été réalisé.

Monsieur RAFFI fait observer que le budget primitif prévoyait en section de fonctionnement un budget de 3 millions d'euros, chiffre préoccupant. Il ajoute que ce chiffre doit s'expliquer si on ôte les 446 000 € affectés au financement du budget annexe, si on considère que le virement à la section d'investissement n'a pas été réalisé et si on gonfle de plus de 10% l'estimation budgétaire.

Monsieur ERGAND répond que le virement à la section d'investissement ne s'affecte qu'au niveau du résultat, que l'écart de 300 000 € n'est pas un écart énorme. Il prend l'exemple de Beaufort en Vallée où l'écart entre le budget primitif et le compte administratif en section de fonctionnement est beaucoup plus important qu'à Baugé. Il demande à Monsieur RAFFI si il confirme que les estimations de Beaufort en Vallée sont moins précises que celles de Baugé.

Monsieur ERGAND ajoute que ce n'est pas parce qu'il a été prévu de budgéter des dépenses qu'il y a obligation de les réaliser. Il indique que le budget de Baugé ne contient pas de ligne pour dépenses imprévues.

Madame BOUCHEREAU, conseillère municipale, demande des explications quant aux différences entre les prévisions budgétaires et le compte administratif au chapitre « charges de personnel ». Elle demande si les chiffres signifient que la rémunération des titulaires est en augmentation et que la rémunération des non titulaires est en diminution.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ROUX, Directrice Générale des Services qui explique que la prévision budgétaire liée à la rémunération des non titulaires intègre des prévisions de crédit pour le remplacement de titulaires en congés maladie notamment.

Monsieur GROSBOIS Pascal, conseiller municipal, demande à ce que l'on soit vigilant quant aux fournitures d'entretien pour l'année à venir.

Après que Monsieur le Maire ait quitté le lieu de la séance,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
approuve la section de fonctionnement du compte administratif 2007.

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

Les opérations de l'année s'établissent ainsi :

- Recettes : Titres émis	1 635 437,99 €
+ excédent d'investissement 2006 de	163 316,80 €
	<hr/>
Total	1 798 754,79 €
- Dépenses : mandats émis	2 711 319,52 €
	<hr/>
Soit un déficit d'investissement de	912 564,73 €

Aucun emprunt n'a été contracté en 2007.

L'examen des divers programmes d'investissements n'a pas appelé d'observations.

La commission a émis un avis favorable au vote, par le Conseil Municipal, du compte administratif de l'année 2007.

Après que Monsieur le Maire ait quitté le lieu de la séance,

Monsieur RAFFI demande si les travaux de la salle des arts martiaux sont terminés.

Monsieur LE DROGO, adjoint, indique que les travaux sont terminés mais que les dépenses apparaîtront sur le budget 2008.

Monsieur RAFFI adresse ses félicitations à la majorité quant au fait de ne pas avoir souscrit d'emprunt. Il rappelle que ce point avait été soulevé non seulement par la minorité mais également par la Chambre Régionale des Comptes. Il ajoute que cette pause de l'endettement va permettre de ramener l'endettement de la commune à un niveau plus normal.

Monsieur ERGAND précise que 588 000 € ont été reportés de 2007 vers 2008 sans financement et que ces dépenses et ce besoin de financement se retrouveront sur le budget primitif 2008. Il ajoute que l'endettement a été réduit de 200 000 € en 2007.

Monsieur Raffi s'étonne de ne voir aucun crédit budgété en 2007 pour les travaux « rue de la Croix Verte ».

Monsieur Ergand rappelle que le Conseil Municipal avait voté une décision modificative fin 2007 pour permettre de financer les travaux de l'avenue Legoulz de la Boulaie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la section d'investissement du compte administratif 2007.

6) Finances – Commune - Affectation du résultat

Monsieur le Maire réintègre la séance.

Monsieur ERGAND, Premier Adjoint, précise que la commission propose, à l'unanimité, les affectations suivantes :

- ▶ le report de l'excédent de la section de fonctionnement du compte administratif 2007, (1 454 431,78 €) à la section de fonctionnement du BP 2008 pour le montant disponible après le prélèvement pour le financement du déficit de la section d'investissement (912 564,73) soit : $1\,454\,431,78 - 912\,564,73 = 541\,867,05$ €.

La commission a émis un avis favorable au vote, par le Conseil Municipal, de l'affectation du résultat du Compte Administratif du budget principal de l'année 2007 selon les modalités ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'affectation du résultat.

7) Finances – Lotissement St Michel – BUDGET ANNEXE - Compte Administratif 2007

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 261 694,02 € dont 109 021,52 € de travaux et les recettes à 266 269,02 €, aucune vente n'ayant été réalisée. Il en découle un excédent comptable de 4 575,00 €

La section d'investissement n'enregistre que des opérations d'ordre pour 305 345,00 € en dépenses et 152 672,50 € en recettes, soit un déficit de 152 672,50 €.

La commission a émis un avis favorable au vote, par le Conseil Municipal, du Compte Administratif du budget annexe du lotissement Saint Michel de l'année 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le compte administratif 2007 du budget annexe – Lotissement St Michel.

8) Finances – Lotissement St Michel – BUDGET ANNEXE - Affectation du résultat

Monsieur ERGAND, Premier Adjoint, précise que la commission propose, à l'unanimité, les affectations suivantes :

- le report de l'excédent de la section de fonctionnement du compte administratif 2007, (4 575 €) à la section de fonctionnement du budget annexe St Michel 2008,
- le report du déficit d'investissement du compte administratif 2007 (152 672, 50 €) à la section d'investissement du budget annexe St Michel 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'affectation du résultat.

9) Finances – Lotissement La Noue – BUDGET ANNEXE - Compte Administratif 2007

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1 461 922,35 € dont 19 317,02 € de travaux et les recettes à 1 461 922,16 € dont 436 310 € de ventes de terrains. Il en découle un déficit comptable de 0,19 €.

La section d'investissement n'enregistre que des opérations d'ordre comptabilisées en dépenses d'investissement pour 1 605 524,64 € et en recettes pour 1 442 605,33 € soit un déficit de 162 919,31 €.

La commission a émis un avis favorable au vote, par le Conseil Municipal, du Compte Administratif du budget annexe du lotissement de la Noue de l'année 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le compte administratif 2007 du budget annexe – Lotissement La Noue.

10) Finances – Lotissement La Noue – BUDGET ANNEXE - Affectation du résultat

Monsieur ERGAND, Premier Adjoint, précise que la commission propose, à l'unanimité, les affectations suivantes :

- le report du déficit de la section de fonctionnement du compte administratif 2007, (0.19 €) à la section de fonctionnement du budget annexe La Noue 2008,
- le report du déficit d'investissement du compte administratif 2007 (162 919, 31 €) à la section d'investissement du budget annexe La Noue 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'affectation du résultat.

11) Finances – Lotissement La Noue 2 – BUDGET ANNEXE - Compte Administratif 2007

Ce compte, ouvert en 2007, n'a fait l'objet d'aucune écriture en 2007. Toutefois, le conseil municipal doit se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le compte administratif 2007 du budget annexe – Lotissement La Noue 2.

12) Finances – Taxes Locales 2008

Monsieur ERGAND, Premier Adjoint, informe l'Assemblée que le budget primitif pour l'année 2008 est proposé avec un équilibre des recettes et des dépenses tout en maintenant les taux des impôts locaux.

En conséquence, la reconduction des taux d'imposition est proposée :

- Taxe d'habitation	9,31 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	13,98 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,90 %
- Taxe professionnelle	9,90 %

La commission a émis un avis favorable à la fixation de ces taux pour l'année 2008.

Monsieur RAFFI demande que soit précisé aux baugeois que si leur imposition augmente ce n'est pas du fait d'une augmentation des taux mais d'une augmentation des bases. Il ajoute qu'entre 2004 et 2008, cette augmentation a été de 15 %.

Monsieur ERGAND précise que cette hausse est issue d'une augmentation législative, mais également de l'apparition de bases nouvelles notamment suite aux nouvelles constructions implantées à Baugé. Il fait observer que l'inflation 2007 est de 2.6, que la revalorisation des bases est seulement de 1.6 soit une perte de 1 point que la ville de Baugé ne souhaite pas compenser.

Monsieur le Maire ajoute que la ville maîtrise l'augmentation des taux mais que les bases sont définies par le législateur. Il insiste sur le souhait de la ville de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le vote des taux.

13) Finances – Commune - Budget Primitif 2008

Monsieur ERGAND, Premier Adjoint, précise à l'Assemblée que le projet de Budget Primitif qui est proposé pour l'année 2008 a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires présentées par Monsieur le Maire le 11 février dernier, à savoir :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement et leur limitation aux montants nécessaires, compte tenu des imprévus, toutes les économies étant recherchées.
- la limitation de la pression fiscale à un taux inférieur à celui de l'inflation qui a été de 2,6 % en 2007. Ainsi, compte tenu de l'actualisation des bases par le législateur de 1,6 %, soit 1 point de moins que l'inflation, il n'est pas proposé d'augmentation des taux des impôts locaux bien que les charges les plus importantes, celles à caractère général, de personnel et les subventions, aient une évolution plus importante que la seule variation des bases. L'autofinancement affecté à la section d'investissements, correspondant à l'épargne brute de gestion, augmente de près de 200 000 €. Il représente, avec les amortissements et les acquisitions de terrains, plus de 2 fois le remboursement de l'annuité des emprunts en capital.

- Les investissements de 2008 comprennent principalement la poursuite des chantiers engagés soit l'aménagement de la salle des arts martiaux, celui de deux salles à l'Hôtel Dieu, celui de la rue de la Croix Verte, la fin des travaux de l'avenue de Legoulz de la Boulaie, des travaux importants d'assainissement et de voirie. Il est en outre proposé des acquisitions importantes de terrains (385 800 €), destinés à la poursuite des constructions dans le quartier de la Noue, ils constitueront une réserve foncière pour la ville. De nombreux autres travaux de moindre importance, d'un total de 457 000 € sont également proposés.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à 4 420 362 €, y compris le report de l'excédent de l'année 2007 de 541 867,05 € en recettes.

↳ DEPENSES.

Les dépenses réelles proposées s'élèvent à 3 116 056 € contre 3 154 398 € en 2007. Une stabilité est ainsi constatée. Cependant les charges à caractère général augmentent de 7,57 %, celles de personnel de 3,3 %. Mais les charges financières sont bien maîtrisées et diminuent de 19,22 %, ainsi que celles exceptionnelles relatives aux subventions aux budgets annexes de 62,58 %.

Le virement à la section d'investissement, hors amortissements, s'établit à 910 306 € contre 717 247 € en 2007, soit une progression de 26,92 %.

Madame BOUCHEREAU demande des précisions quant aux dépenses réelles. Elle émet des réserves quant à la présentation du budget notamment dans la présentation du pourcentage d'augmentation par rapport au budget primitif de l'année précédente et non pas par rapport au compte administratif.

Monsieur le Maire indique que la méthode de travail pour la confection du budget est la même que dans les autres communes et donne en exemple le budget de Beaufort en Vallée.

Monsieur ERGAND ajoute qu'il préfère avoir une vision haute des dépenses pour éviter de revenir devant le conseil et ajoute, au sujet de la présentation du budget, que le logiciel de comptabilité a été conçu au regard de la comptabilité M14 et qu'il n'est pas possible de l'adapter seulement pour la commune de Baugé.

↳ RECETTES

Les recettes réelles attendues s'établissent à 3 878 495 € contre 3 708 845 € en 2007.

Le produit des impôts locaux progresse globalement de 3,27% à taux inchangés, la taxe professionnelle marquant le pas à + 2,60 % seulement contre 9,31 % en 2007.

La DGF augmente de 1 % mais l'ensemble des ressources de ce chapitre reste inchangé compte tenu de la diminution des participations et allocations compensatrices versées par l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 6 abstentions, approuve la section de fonctionnement du budget primitif 2008.

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

Sur le plan comptable, elle s'équilibre à 4 571 423 €, compte tenu des restes à réaliser de l'année précédente de 588 349 €. Les subventions attendues s'élèvent à 423 640 €.

Les investissements nouveaux proposés correspondent aux programmes suivants :

- Opérations non individualisées (Cf état ci-joint)	457 005,00 €
- Aménagement quartier Beauregard	3 887,00 €
- Travaux voirie	131 360,00 €
- Restructuration Ecole Primaire	2 200,00 €
- Restructuration Ecole Maternelle	1 121,00 €
- Inspection académique RASED	51 731,00 €
- Aménagement rue de la Croix verte	591 700,00 €
- Mise en animation Château	36 330,00 €
- Hôtel Dieu	222 280,00 €
- Construction salle de tennis	25 000,00 €
- Salle des arts martiaux	167 000,00 €
- Avenue Legoulz de la Boulaie	319 000,00 €
- Groupe scolaire – salle de restauration + classes suppl	452 700,00 €
- Lotissement St Michel VRD	124 051,00 €

TOTAL 2 585 365,00 €

Les programmes d'investissements sont en principe votés uniquement en dépenses, les recettes d'équilibre étant comptabilisées au chapitre des opérations financières. Ainsi, le financement est assuré pour une large part par l'autofinancement, des subventions, des recettes propres de la section, (dont FCTVA et TLE) et le surplus par l'emprunt dont le montant nécessaire à l'équilibre du budget est de 1 473 470 €. Compte tenu des ventes de terrains à bâtir du lotissement St Michel qui seront réalisées cette année et comptabilisées dans le budget annexe dont l'excédent ne pourra pas être rapporté au budget principal, le concours bancaire réellement nécessaire sera bien inférieur à celui budgété. D'autre part, il n'a pas été réalisé d'emprunt en 2007 pour financer le report d'investissement de 588 349 € sur l'année 2008 et le présent budget prévoit des acquisitions foncières à hauteur de 385 000 € qui constitueront un actif pour la ville.

La commission a émis un avis favorable à la présentation, de ce projet de Budget Primitif pour l'année 2008, au vote du Conseil Municipal.

Madame BOUCHEREAU demande des précisions quant à la recette « amende de police ».

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une dotation de l'état qui reverse une partie des amendes de police, récoltées au niveau national et redistribuée pour certaines opérations.

Monsieur RAFFI prend note qu'il s'agit d'un budget primitif provisoire qui écluse tout ce qui a été engagé par la précédente municipalité.

Monsieur le Maire confirme qu'il honore la signature de la ville et ajoute qu'il ne perd pas de vue qu'il y aura des petits travaux à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la section d'investissement du Budget Primitif 2008.

14) Finances – Lotissement St Michel - Budget Annexe 2008 – Budget Primitif

Monsieur ERGAND, Premier Adjoint, précise à l'Assemblée que la section de fonctionnement s'équilibre à : 506 230,00 €, dont lors les écritures pour ordre :

- En dépenses : 116 327,50 € de travaux.
- En recettes : 269 000,00 € de vente de terrains.

La section d'investissement s'équilibre à 385 327,50 € d'opérations d'ordre en dépenses et recettes.

La commission a émis un avis favorable à la présentation de ce projet de Budget Annexe pour l'année 2008 au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- adopte le Budget Annexe – Lotissement St Michel 2008.

15) Finances – Lotissement La Noue - Budget Annexe 2008 – Budget Primitif

Monsieur ERGAND, Premier Adjoint, précise à l'Assemblée que la section de fonctionnement s'équilibre à : 162 919,31 €, dont :

- En dépenses : 162 919,31 € comptabilisé en variation de stock.
- En recettes : 162 919,31 € de ventes de terrains.

La section d'investissement s'équilibre à 162 919,31 € par des écritures d'ordre en dépenses et recettes.

La commission a émis un avis favorable à la présentation de ce projet de Budget Annexe pour l'année 2008 au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- adopte le Budget Annexe – Lotissement La Noue 2008.

16) Finances – Lotissement La Noue 2 - Budget Annexe 2008 – Budget Primitif

Monsieur ERGAND, Premier Adjoint, précise à l'Assemblée que la section de fonctionnement s'équilibre à : 482 400 €, dont hors les écritures pour ordre :

- En dépenses : 160 800,00 € d'acquisition de terrains.
- En recettes : 160 800,00 € de participations du budget principal.

La section d'investissement s'équilibre à 321 600,00 € par des écritures d'ordre en dépenses et recettes.

La commission a émis un avis favorable à la présentation de ce projet de Budget annexe pour l'année 2008 au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- adopte le Budget Annexe – Lotissement La Noue 2 - 2008.

17) Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des maires et adjoints, issues des articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur un taux (pouvant être différent pour le maire, les adjoints et les conseillers municipaux), applicable à une valeur maximale, variant selon la population de la commune.

A titre indicatif, ces valeurs maximales sont les suivantes, au 1^{er} Mars 2008 :

	MAIRES		ADJOINTS		CONSEILLERS MUNICIPAUX	
	Taux Maximal / IB 1015 – INM 821 soit 3 741, 26 €	Indemnité mensuelle brute au 1/03/08	Taux Maximal / IB 1015 – INM 821 soit 3 741, 26 €	Indemnité mensuelle brute au 1/03/08	Taux Maximal / IB 1015 – INM 821 soit 3 741, 26 €	Indemnité mensuelle brute au 1/03/08
Moins de 500 habitants	17%	636,01 €	6,6%	246,92€	6%	224,48€
De 500 à 999 habitants	31%	1159,79€	8,25%	308,65 €	6%	224,48 €
De 1 000 à 3 499 habitants	43%	1 608,74€	16,5%	617,31 €	6%	224,48 €
De 3 500 à 9999 habitants	55%	2 057,69€	22%	823,08€	6%	224,48 €
De 10000 à 19999 habitants	65%	2431,82€	27,5%	1 028,85€	6%	224,48€
De 20 000 à 49 999 habitants	90%	3 367,13 €	33%	1 234,62€	6%	224,48€
De 50 000 à 99999 habitants	110%	4 115,39€	44%	1 646,15 €	6%	224,48€
De 100 000 à 200 000 habitants	145%	5 424,83€	66%	2469,23€	6%	224,48€
Plus de 200 000 habitants	145%	5 424,83 €	72,5%	2 712,41 €	6%	224,48€

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si il souhaite voter cette décision à bulletin secret.

Monsieur WASNER indique qu'il ne souhaite pas voter à bulletin secret dans la mesure où il s'agit de propositions que sa liste avait faites et que cette proposition d'indemnité leur convient tout à fait.

Monsieur RAFFI fait observer qu'il a une pensée pour Monsieur EFFRAY, ancien conseiller municipal, puisque cette décision correspond aux souhaits qu'il avait émis après les élections municipales de 2001.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Considérant que la commune compte actuellement une population municipale totale de 3 760 habitants, décide :

- l'indemnité du Maire, M. CHALOPIN Philippe est, à compter de la date exécutoire de la présente délibération, calculée par référence au barème fixé par l'art. L.2123-23 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune :

Indemnité maximale x 44, 50 % soit 1 664, 86 €/mois¹

- les indemnités des adjoints sont, à compter de la date exécutoire de la présente délibération, calculées par référence au barème fixé par les articles L.2123-24 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune :

- 1^{er} adjoint : Monsieur ERGAND Joseph,
Indemnité maximale x 20 % soit 748, 25 €/mois¹

- 2^{ème} adjoint : Madame SAMSON Annette
Indemnité maximale x 17 % soit 636, 01 €/mois¹

- 3^{ème} adjoint : Monsieur CULLERIER Jean François
Indemnité maximale x 17 % soit 636, 01 €/mois¹

- 4^{ème} adjoint : Madame MARTIN Marie Jeanne
Indemnité maximale x 17 % soit 636, 01 €/mois¹

- 5^{ème} adjoint : Monsieur BOYEAU Jacky
Indemnité maximale x 17 % soit 636, 01 €/mois¹

- 6^{ème} adjoint : Madame BOULETREAU Marie Odile
Indemnité maximale x 17 % soit 636, 01 €/mois¹

- 7^{ème} adjoint : Monsieur LE DROGO Jean Louis
Indemnité maximale x 17 % soit 636, 01 €/mois¹

- les indemnités des conseillers municipaux délégués sont, à compter de la date exécutoire de la présente délibération, calculées par référence au barème fixé par les articles L.2123-24-I du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune.

- Monsieur SAINTE Dominique, indemnité maximale x 5 % soit 187, 06 €/mois¹

- Monsieur BREVET Jean Luc, indemnité maximale x 5 % soit 187, 06 €/mois¹

- Madame NAULET-RAIMBAULT Christine, indemnité maximale x 5 % soit 187, 06 €/mois¹

- Madame NOUCHET Vanessa, indemnité maximale x 5 % soit 187, 06 €/mois¹

- Monsieur RENOUE Franck, indemnité maximale x 5 % soit 187, 06 €/mois¹

¹ Indemnité mensuelle brute : montant donné à titre indicatif correspondant aux valeurs en vigueur au 1^{er} mars 2008.

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget.

18) Commission d'Appel d'Offres – Désignation des membres – annulation de la délibération du 20 mars 2008

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres n'a pas été faite selon la réglementation en vigueur.

En effet, en application de l'article 22 du Code des Marchés Publics les membres titulaires et les suppléants sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la même liste sans panachage, ni vote préférentiel.

Par conséquent, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection.

Pour mémoire, la commission d'appel d'offres est composée :

- du maire, président,
- de 5 membres titulaires du conseil municipal élus par le conseil municipal,
- de 5 membres suppléants élus selon les mêmes modalités que les titulaires,
- le receveur municipal assiste aux réunions de la commission ; il peut formuler des avis.

A la suite d'un vote à bulletins secrets, qui a donné les résultats suivants :

Suffrages exprimés : 27

Ont obtenu :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Monsieur Jacky BOYEAU, liste « Baugé, ensemble »	27 voix	Monsieur Jean-Luc BREVET, liste « Baugé, ensemble »	27 voix
Monsieur Jean-Louis LE DROGO, liste « Baugé, ensemble »	27 voix	Madame Marie-Jeanne MARTIN, liste « Baugé, ensemble »	27 voix
Monsieur Pascal GROSBOIS, liste « Baugé, ensemble »	27 voix	Monsieur Frank RENO, liste « Baugé, ensemble »	27 voix
Monsieur Alain GROSBOIS, liste « Baugé, ensemble »	27 voix	Monsieur Dominique SAINTE, liste « Baugé, ensemble »	27 voix
Madame Anne-Marie GOURDON, liste « Baugé Autrement »	27 voix	Monsieur Alain BLAISONNEAU, liste « Baugé, avec vous »	27 voix

Outre Monsieur le Maire, membre de droit, la commission d'Appels d'Offres est constituée de la façon suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Jacky BOYEAU, liste « Baugé, ensemble »	Monsieur Jean-Luc BREVET, liste « Baugé, ensemble »
Monsieur Jean-Louis LE DROGO, liste « Baugé, ensemble »	Madame Marie-Jeanne MARTIN, liste « Baugé, ensemble »
Monsieur Pascal GROSBOIS, liste « Baugé, ensemble »	Monsieur Frank RENOUE, liste « Baugé, ensemble »
Monsieur Alain GROSBOIS, liste « Baugé, ensemble »	Monsieur Dominique SAINTE, liste « Baugé, ensemble »
Madame Anne-Marie GOURDON, liste « Baugé Autrement »	Monsieur Alain BLAISONNEAU, liste « Baugé, avec vous »

19) Centre Communal d'Action Sociale – conseil d'administration - désignation des membres – annulation de la délibération du 20 mars 2008

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la désignation des membres du conseil d'administration du CCAS n'a pas été faite selon la réglementation en vigueur.

En effet, en application de l'article L.123-6 et R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres titulaires sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la même liste sans panachage, ni vote préférentiel.

Par conséquent, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection.

Pour mémoire, le conseil d'administration du CCAS est composé

- du maire, président,
- de 5 membres élus par et parmi le conseil municipal,
- de 5 membres nommés par le maire,

A la suite d'un vote à bulletins secrets, qui a donné les résultats suivants :

Suffrages exprimés : 27

Nul : 1

Ont obtenu :

Madame Annette SAMSON, liste « Baugé, ensemble »	26 voix
Madame Marie-Jeanne MARTIN, liste « Baugé, ensemble »	26 voix
Madame Christine RAIMBAULT-NAULET, liste « Baugé, ensemble »	26 voix
Monsieur Dominique SAINTE, liste « Baugé, ensemble »	26 voix
Monsieur Guy RAFFI, liste « Baugé Autrement »	26 voix

Mesdames SAMSON Annette, MARTIN Marie-Jeanne, RAIMBAULT-NAULET Christine, Messieurs SAINTE Dominique et RAFFI Guy sont proclamés élus au sein du conseil d'administration du CCAS.

20) Social – Commission du 22 mars 2008

Présents : Philippe CHALOPIN, Marie Jeanne MARTIN, Christine RAIMBAULT Vanessa NOUCHET, Angélique GALLARD, Dominique SAINTE, Géraldine LEROUX, Annette SAMSON.

Absents : Guy RAFFI

Nous n'avons évoqué que 2 dossiers au niveau social :

- chantier école : plusieurs partenaires ont déjà pris connaissance de ce dossier : le Centre Social, Active (Monsieur DUBOIS Pierre, Monsieur HANQUART Jean Lou, des élus de la ville de Baugé. Les photocopies du dossier ont été transmises à Christine RAIMBAULT afin qu'elle en prenne connaissance. (il serait peut-être souhaitable de contacter Pierre Dubois pour informations complémentaires).
- Jardins du cœur : prendre contact avec Guy PAUZET, Pierre DUBOIS et le directeur d'Anne de Melun (Monsieur MOREAU). Vanessa NOUCHET se charge du dossier.

Au niveau du Conseil des Jeunes le mandat est terminé.

Ce conseil est à relancer pour la rentrée prochaine de septembre.

Philippe évoque 2 points faibles :

- les écoles pourraient être plus partie prenante au projet (à déterminer), pour l'organisation de la campagne.
- la tranche d'âge 9 - 15 ans à revoir. Veiller aussi à la représentation laïque et non laïque intéressant d'avoir une double vision.

Ce conseil est un lieu d'écoute des différents jeunes, il se réunit environ 1 heure toutes les 5 - 6 semaines.

- Semaine bleue

Organisation du spectacle qui aurait lieu le 1^{er} octobre 2008, cela concerne environ 300 personnes. (voir budget).

Prévoir un service de cars.

Le club des aînés donne son aide notamment pour le goûter à la fin du spectacle.

Pour les invitations et la communication voir avec Jean François CULLERIER pour annonce dans le Kiosque.

Toutes les personnes de la commission sociale se mobilisent pour cette journée.

Contact avec maison de retraite Anne de Melun, Foyer Logement, Hôpital, Sœurs de Saint François.

Angélique GALLARD veut bien s'investir pour l'organisation.

-Point Accueil Banque Alimentaire

Dominique doit contacter Philippe PIOU pour éviter doublon avec Espace Amitié.

Pour avoir un état des lieux socio-économiques concernant par exemple les différentes tranches d'âges, les demandeurs d'emplois, les personnes âgées, le nombre de logements sociaux, etc... voir avec Madame ROUX ou Martine.

(Recensements - fichiers habitants).

21) Culture – Commission du 29 mars 2008

Etaient Présents : Colette LANTSOGHT, Marie-Jeanne MARTIN, Marie-Odile BOULETREAU, Philippe CHALOPIN.

Etait Excusé : Jean-François CULLERIER.

Etaient Absents : Martine HERVE, Dominique WASNER.

Présidence : Marie-Odile **BOULETREAU**.

Vice Présidence : à pourvoir

Philippe **CHALOPIN** a présenté l'organisation de « Baugé la Secrète », les tâches urgentes à réaliser :

- contacter les participants
- informer le Centre René d'Anjou, l'Office du Tourisme et le Pays des Vallées d'Anjou.

Les dates fixées sont les suivantes :

- 15 Juin – début de l'exposition des peintres amateurs et des cours municipaux au Centre René d'Anjou
- 22 Juin – concours « Baugé la Secrète » de 8 heures à 16 heures.

Ce même jour, une foire aux livres est organisée dans les jardins de l'Hôtel Dieu, accompagnée d'un concert et d'une exposition de vieilles voitures.

D'autres dates ont été fixées :

- 28 Juin – Fête de la musique ;
- 4 Juillet – groupe folklorique (Chine)
- 28 Juillet – Les Bouillonnantes.

Mme TRILLON demande si il y aura des manifestations avec la venue du groupe folklorique chinois.

22) Communication – Commission du 28 mars 2008

Etaient présents : Philippe **CHALOPIN**, Jean-François **CULLERIER**, Dominique **WASNER**, Géraldine **LEROUX**, Jean-Luc **BREVET**, Franck **RENOU**, Martine **HERVE**.

Après une introduction par Mr le Maire, Jean-François **CULLERIER** a remercié les membres présents et a proposé à Monsieur **WASNER** Dominique la vice-présidence. M. **WASNER** a accepté ce poste à condition qu'il ne soit pas honorifique. Les membres de la commission ont approuvé cette nomination à l'unanimité. Le Président a précisé que cette commission se devait d'être active et partagée.

Ensuite, en préambule, Jean-François **CULLERIER** exprime sa vision de la communication sur les formes et canaux de communication et le rôle de la commission

Nous sommes tous élus et dans la vie quotidienne **EMETTEURS ET RECEPTEURS** d'informations

La commission communication est un des **AMPLIFICATEURS** de la vie municipale.

L'information est descendante, transversale et ascendante grâce aux échanges, à l'écoute et au dialogue avec tous les baugeois.

La commission a en particulier en charge l'information sur la vie municipale et associative - les animations propres, les appels et rappels au sens civique de tous mais également la promotion de la ville et de ses atouts et collaboration avec toutes les autres commissions : culture évidemment, mais aussi économie, social, travaux et urbanisme et cadre de vie.

➤ **Humains**

- Elus - Accueil mairie et autres lieux publics ; accueil nouveaux habitants, réunions de quartiers, sonorisation salle conseil, tout ce qui favorise les échanges et le dialogue.

➤ **Ecrit**

- Kiosque - bulletin municipal ; lettres informations diverses aux habitants – presse - panneaux d'informations - parcours pédestre, etc...

➤ **Visuel**

- Journal lumineux – Cdrom, etc...

➤ **Nouveaux canaux :**

- internet site web en particulier aujourd'hui et demain d'autres à venir.

Puis il a été fait un bilan sur l'ensemble des attributions de communication de la commission, à savoir :

- Promotion de la fête de la musique le 28 juin ;
- Promotion de « BAUGE la Secrète » le 22 juin ;
- Promotion du « Salon du Savoir Faire » le 13 septembre (soutien Baugeois Entreprendre) ;
- Promotion du marché artisanal le 10 juillet (soutien à l'O.T.) ;
- Promotion animation 14 juillet (soutien comité des fêtes) ;
- Promotion du groupe folklorique fin juillet ;
- Promotion les « Bouillonnantes » été août ;
- Promotion du marché du terroir le 14 août (soutien à l'O.T.) ;
- Promotion Marché de Noël (soutien à Anim'Baugé) ;
- Promotion « Forum des Associations » le 6 septembre cette année ??
- Etablissement du Kiosque (2 ou 3 fois par an) le 1^{er} numéro paraîtra fin juin ou début juillet ;
- Etablissement du bulletin municipal - prévoir démarrage dès septembre ;
- Fournir les informations pour mettre à jour le panneau lumineux ;
- Prévoir des emplacements pour afficher des informations citoyennes et sportives lors de la réfection de la rue de la Croix Verte et peut-être dans un autre endroit à définir. A ce propos, Jean François **CULLERIER** a fait remarquer qu'il « empruntait » l'idée de la multiplication des panneaux d'informations municipales et associatives à Baugé Autrement ;
- Gestion et développement du site internet et des nouveaux canaux de communication ;
- Rendre le site internet de la ville plus rationnel pour les démarches administratives ;
- Mettre une boîte à suggestions dans le hall de l'Hôtel de ville et prévoir un paragraphe dans le Kiosque qui s'intitulerait par exemple : « Les Baugeois ont la parole », afin de pouvoir répondre aux remarques et questions des personnes.

La commission s'est posée les questions suivantes :

- son budget - Les moyens matériels et humains mis à sa disposition.

La commission a ensuite travaillé sur les points suivants :

Le hall d'accueil ;

- Affichage associatif et autres ;
- Classement par thème ;
- Présentation ;
- Clarté ;
- Fleurissement ;

Réflexion sur la recherche d'une communication récurrente sur l'affichage ;

Les membres présents sont d'accord pour essayer de trouver une uniformisation dans l'affichage sur les animations municipales, ce qui permettrait d'identifier facilement qu'il s'agit d'une animation communale.

Fête de la musique :

Franck **RENOU** a suggéré de faire venir chaque année un groupe nouveau afin de toujours créer une dynamique.

Imprimer des affichettes à déposer sur les pare-brises dans le canton et hors canton (Sarthe)

Faire la promotion sur le site internet, le panneau lumineux, par banderoles, par la presse locale et régionale (CO, le Hic, les Nouvelles d'Anjou)

BAUGE la secrète ... idem fête de la musique

Etablissement du Kiosque de juin 2008

Le titre et l'emblème seront conservés. Unanimité pour conserver le titre. Jean Luc **BREVET** proposera une modification de la 1^{ère} page afin d'aérer la présentation. Le 1^{er} numéro (15) devra présenter, sur 2 pages (format A3), la municipalité au complet, avec adresse e-mail, les fonctions et permanences de chacun.

Les délégations (titulaires et suppléants)

Sur une feuille A4, au recto, l'expression des élus, au verso commentaires sur le championnat de gymnastique, le tour cyclo (à préciser), diverses informations si d'autres manifestations.

Sur proposition de Dominique WASNER, réserver un emplacement afin de promouvoir des actions citoyennes.

Mettre en évidence le site internet de la ville pour faciliter les échanges et inciter les personnes à l'utiliser.

Pour la prochaine réunion chacun regarde autour de lui tout ce qui concerne la communication et l'information. Chacun réfléchit sur les thèmes du prochain kiosque et sur les améliorations à apporter aux différents sites d'accueil et en particulier le hall de la mairie

La prochaine réunion est prévue le vendredi 25 avril 2008 à 18h30 - à confirmer -

23) Comités Consultatifs - Composition

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu beaucoup d'inscriptions dans les différents comités consultatifs créés au cours de la dernière séance de conseil. Il propose d'aller au-delà du nombre de membres fixé par le conseil afin que toutes les personnes inscrites puissent participer.

Monsieur le Maire propose d'intégrer dans le règlement intérieur du conseil Municipal un alinéa sur le fonctionnement des comités consultatifs : après 3 réunions sans avoir été présent, même excusé, le membre est rayé d'office de la commission.

Il ajoute que le conseil économique sera créé lors d'une prochaine séance puisque il est en attente de réponses de candidats sollicités.

Madame BOUCHEREAU précise que certaines personnes ont dû néanmoins choisir entre plusieurs comités lorsqu'elles avaient des inscriptions multiples.

Le conseil municipal prend acte de la composition des différents comités consultatifs.

COMITE JUMELAGE
Présidente M. Odile Bouletreau
Christine Raimbault
Martine Hervé
Colette Lantsoght
MAMERI Driss
CHEVALIER Gérard
CUREAU Pierre
GASCHET M. Hélène
LEMASSON Carole

COMITE ASSOCIATIONS
Président Jean luc Brevet
Co-présidente Marie Odile Bouletreau
Nicole Naulet
DAVY Gérard (OB)
MENARD Yannick
MARTIN Fabienne
GOURDON Christian
GASCHET M. Hélène
BERNARD Christian

COMITE SOLIDARITE
Président Dominique Sainte
Christine Raimbault
PIOU Philippe (Espace Amitié)
TUCHAIS Monique
MARTIN Fabienne
ROGER Annick
DELATTRE Christiane
QUILEZ M.Hélène
Mme GALLET

COMITE TOURISME ET PATRIMOINE
Président Philippe Chalopin
Géraldine LEROUX
Colette Lantsoght – Joseph Ergand
M. LEGENDRE – O.T.
DESVOUGES Léonie – O.T.
GRANDIN Michel
LEWANDOWSKI Marie-Claude
DELATTRE Christiane
RICHARD Yvette
BOUCHET Dominique
BRIERE Marie-Noelle
Madame LENESLEY – Directrice Foyer Logement

COMITE FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Rattaché à la commission « finances et développement économique »
GASCHET Patrice
RICHARD Yvette
SOLDET Huguette
BOUCHEREAU J.Pierre
HERVE Marcel
RENOU Christiane

COMITE COMMUNICATION Rattaché à la commission « communication »
BEGHIN Bernard
GUIBERT Franck
GOUNAUD Véronique
GUILLOT Chantal
DELATTRE Pierre

COMITE TRAVAUX SECURITE – ACHAT MATERIEL Rattaché à la commission « Travaux Sécurité – Achat Matériel »
BOYEAU J.Luc
BATILLOT Raymond
FOYER Jean
METAIREAU J.Claude
SAINTE J.Patrick

COMITE URBANISME ENVIRONNEMENT Rattaché à la commission « Urbanisme Environnement »
M. LEMOINE Patrice (Baugeois Entreprendre)
WASNER Dominique
FAGES Hadrien
CREMOIS Odette
LETIRAND Catherine
ADAM Alain
LEMAITRE Nicole
BOUCHET Dominique
LEDUC Christian

COMITE CULTURE Rattaché à la commission « culture »
M. LEGENDRE – O.T.
GEMIN Paulette
GOUNAUD Véronique
ROGER Annick
BOUCHET Dominique
CONRARDY Geneviève
Foyer Logement : Mme LEGUET Christelle
BATILLOT Annick

24) Logement square A. Sirodeau – détermination du loyer

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un logement situé 8 square A. Sirodeau va prochainement se libérer. Il précise que le loyer est actuellement de 313, 88 €. Il propose de reconduire le montant de ce loyer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Arrête le montant du loyer du logement T2 situé square A. Sirodeau à 313, 88 €/mois hors charges,
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente

25) Assurances – « Bris de glace » véhicule de police municipale

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les assurances SMACL proposent un règlement d'un montant de 305, 52 € correspondant au remboursement de la facture de remplacement du pare brise arrière du véhicule de police municipale

Monsieur le Maire propose d'accepter le règlement de cette somme proposée par les assurances SMACL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le règlement des assurances SMACL d'un montant de 305,52 € correspondant au remboursement de la facture de remplacement du pare brise arrière du véhicule de police municipale ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

26) Lotissement La Noue – Attribution de 4 lots

Dans le cadre de la commercialisation des terrains sur le lotissement de La Noue, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que cinq nouvelles réservations sont intervenues. Elle porte sur les parcelles n° 9, 11, 17 et 18.

N° du Lot	Surface vendue	Acquéreurs	Prix de vente TTC
9	851 m ²	Mr Mme MODR Philippe BAUGÉ (49)	42 747,43 €
11	700 m ²	M MENUT Mickaël et Mme BRETTE Aurore SEICHES SUR LE LOIR (49)	35 162,40 €
17	730 m ²	M. Mme MARGAS Fabrice BEAUFORT EN VALLÉE (49))	36 669,36 €
18	756 m ²	M Mme LANDREAU LA FLÈCHE (72)	37 975,39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Rappelle que le prix de vente est fixé à 42 € le m² hors taxes ;
- Décide de vendre les lots à toute personne se portant acquéreur ;
- Approuve les réservations selon le tableau ci-dessus ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature des promesses unilatérales de vente et actes s'en suivant, avec les acquéreurs ci-dessus mentionnés.

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers municipaux.

Madame TRILLON demande pourquoi ne pas élargir les visites de quartiers à tous les conseillers municipaux au lieu de les réserver à la municipalité élargie.

Monsieur le Maire indique que ce choix a été fait pour une raison de temps et de facilité.

Madame TRILLON fait observer que, dans le cadre des travaux « rue de la Croix Verte », il est dommage d'avoir supprimé le projet d'enfouissement des containers, et de mettre sur cette jolie place qui va être réhabilitée les containers « ordures ménagères » actuellement positionnés rue L'Official.

Monsieur le Maire répond que le coût d'enfouissement des containers était de l'ordre de 100 000 €. Il ajoute que les points d'apport volontaire « verre » sont de la compétence de la communauté de communes mais qu'il a pris note de ses observations.

Monsieur RAFFI demande si la décision de supprimer l'enfouissement des containers « verre » a modifié l'appel d'offres.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux n'avaient pas été intégrés dans l'appel public à concurrence et a fortiori, dans le dossier de consultation des entreprises. Il ajoute que pour limiter le coût des travaux de la rue de la Croix Verte, il a même examiné la possibilité de régler des pénalités en cas de décision de suppression de certains travaux.

Monsieur WASNER fait observer que Monsieur le Maire faisait partie de la précédente municipalité.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative mais ajoute qu'il n'était pas le maire.

Monsieur GROSBOIS Pascal demande comment se situe le budget primitif 2008 par rapport aux budgets des précédentes années.

Monsieur ERGAND précise que le budget d'investissement 2007 était de l'ordre de 2 800 000 €.

Monsieur CHALOPIN ajoute que le projet de budget primitif intègre l'acquisition de terrains, terrains qui constitueront une réserve foncière. Il indique qu'il a demandé aux adjoints concernés de travailler rapidement sur ces dossiers.

Fin de la séance : 21 h 15